Devenir du service d'urgences de Thann (site du GHRMSA)

Dossier de presse

24 octobre 2016

Contact presse : Pauline BELTZ - Tél : 03 83 39 29 94 - Mail : ars-acal-communication@ars.sante.fr

Sommaire

1. Une pénurie de personnel médical expliquant l'impossibilité de poursuivre l'activité du service d'urgences du site de Thann et fondant une mesure de suspension à compter du 07/11/2016 …….. 7

1.1 Les difficultés liées à la démographie médicale de certaines spécialités, en l'occurrence celle de médecine d'urgence, sont à l'origine de la situation à laquelle est confronté le GHRMSA sur le site de Thann ……7

1.2 Toutes les solutions internes et externes à l'établissement ont été explorées pour maintenir l'activité des urgences de Thann mais aucune ne permet de garantir une couverture médicale stable chaque jour à compter du 07/11/2016 8

2. L'organisation mise en place pendant la phase de suspension 10

2.1 Indépendamment de la mesure de suspension, les urgences vitales sont déjà orientées vers les centres de référence 10

2.2 Les mesures en place pour sécuriser la phase de transition durant la suspension 10

3. La recherche active de solutions durables au terme de la suspension pour répondre aux besoins de la population 10

3.1 L'ARS et le GHRMSA ont initié sans délai, une réflexion sur la mise en place de solutions durables au terme de la période de suspension 10

3.2 La méthode à adopter pour conduire cette réflexion sur le devenir du service d'urgences de Thann, dans la situation exceptionnelle que représente une décision de suspension d'activité, a fait l'objet de discussions entre l'ARS, le GHRMSA et les élus du territoire 11

Agence Régionale de Santé Grand Est

communiqué de synthèse

Nancy, le 24 octobre 2016

Devenir du service d'urgences de Thann

En raison de difficultés liées à la pénurie de personnel médical et dans l'impossibilité de trouver des solutions immédiates permettant de garantir une couverture médicale conforme à la réglementation, le Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace (GHRMSA) ne peut plus assurer le fonctionnement des urgences du site de Thann à compter du 07/11/2016.

Dans ce contexte, l'Agence Régionale de Santé est contrainte de suspendre temporairement le service des urgences du site de Thann, pour une durée estimée à 6 mois. Cette situation a fait l'objet d'échanges entre l'ARS, le GHRMSA et les élus du territoire concerné.

Les difficultés liées à la démographie médicale sont à l'origine de la situation à laquelle est confronté le GHRMSA. Toutes les solutions internes et externes à l'établissement ont été explorées pour maintenir l'activité des urgences de Thann, mais aucune ne permet de garantir une couverture médicale stable chaque jour, à compter du 7 novembre 2016.

Indépendamment de la mesure de suspension, les urgences vitales sont déjà orientées vers les centres de référence, majoritairement celui du GHRMSA - site de Mulhouse.

Les mesures pour sécuriser la phase de transition durant la suspension sont les suivantes :

- Dans tous les cas, les personnes en situation d'urgence doivent appeler le centre 15 qui décidera de l'orientation du patient et du vecteur de prise en charge le plus adapté à son état. En cas d'orientation vers un site d'urgence, le centre 15 pourra organiser la prise en charge vers les sites d'urgences environnants, notamment les sites du GHRMSA-Mulhouse, de la Fondation Maison du Diaconat-Mulhouse, du Centre hospitalier d'Altkirch, du Centre hospitalier de Guebwiller.
- Afin de sécuriser l'accès aux soins urgents dans des délais compatibles avec l'état des patients concernés, un renfort a été sollicité auprès du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour le transport en urgence sur le territoire concerné.
- Sur le site de Thann, une infirmière et une aide-soignante seront présentes dans un premier temps, 24h/24 sur place à Thann, pour accueillir et orienter les patients qui se présenteraient spontanément malgré la communication qui sera faite sur la suspension.
- Une organisation interne au site de Thann sera confortée pour renforcer la présence médicale.
- Selon l'état de santé du patient, l'hospitalisation sur le site de Thann après accueil aux urgences de Mulhouse, sera privilégiée pour les patients en provenance du site de Thann.

L'ARS et le GHRMSA ont initié sans délai une réflexion sur la mise en place de solutions durables au terme de la période de suspension. La garantie d'une couverture médicale stabilisée dans le temps est un pré-requis à la remise en fonctionnement d'un service d'accueil des urgences tel que défini par la réglementation. La méthode à adopter pour conduire cette réflexion sur le devenir du service d'urgences de Thann, dans la situation exceptionnelle que représente une décision de suspension d'activité, a fait l'objet de discussions entre l'ARS, le GHRMSA et les élus du territoire. Les représentants de la médecine de ville, des transports sanitaires, du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) seront associés à ce groupe de travail.

Contact presse
Pauline BELTZ - Tél : 03 83 39 29 94
ars-acal-communication@ars.sante.fr

En raison de difficultés liées à la pénurie de personnel médical et dans l'impossibilité de trouver des solutions immédiates permettant de garantir une couverture médicale conforme à la réglementation, le Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace (GHRMSA) ne peut plus assurer le fonctionnement des urgences du site de Thann à compter du 7 novembre 2016.

Dans ce contexte, l'Agence Régionale de Santé est contrainte de suspendre temporairement le service des urgences de l'hôpital de Thann.

Cette situation a fait l'objet d'échanges entre l'ARS, le GHRMSA et les élus du territoire concerné.

1. Une pénurie de personnel médical expliquant l'impossibilité de poursuivre l'activité du service d'urgences du site de Thann et fondant une mesure de suspension à compter du 07/11/2016

1.1 Les difficultés liées à la démographie médicale de certaines spécialités, en l'occurrence celle de médecine d'urgence, sont à l'origine de la situation à laquelle est confronté le GHRMSA sur le site de Thann

Le service des urgences de Thann est depuis longtemps en limite de fonctionnement.

Le fonctionnement d'un service d'urgences doit respecter des conditions techniques de fonctionnement dont celles tenant à la qualification des médecins qui doivent être des urgentistes. Il n'est ni réglementaire ni souhaitable en termes de qualité et de sécurité de la prise en charge des patients de faire fonctionner un service d'urgences avec des médecins qui ne justifient pas de la formation adéquate.

L'hôpital de Thann fonctionne depuis longtemps avec 5 médecins urgentistes représentant 4,5 temps plein. Ce temps médical est en principe suffisant pour assurer une « colonne de garde » et donc faire fonctionner le service 24h/24 toute l'année avec un praticien en poste en permanence. Il faut noter que le nombre de passages au service d'accueil des urgences de Thann, en moyenne 43 passages par 24h, ne justifie pas de plus d'une colonne de garde puisqu'il s'inscrit dans la moyenne basse des ratios au niveau national et de surcroît en diminution depuis 2 ans à l'inverse des autres services d'urgences.

Malgré la présence d'un nombre suffisant de médecins pour assurer une colonne de garde 24h/24, le choix avait été fait depuis longtemps de ne pas fonctionner sur la base d'une colonne de garde mais d'une colonne de garde-et-demi : soit un médecin urgentiste seul la nuit et deux urgentistes en journée.

Cette organisation a permis à l'urgentiste de jour de ne pas être seul, mais elle s'est avérée très consommatrice de temps médical, les urgentistes de Thann n'effectuant en moyenne que les 2/3 des gardes. Il a donc toujours été nécessaire d'avoir un renfort permanent soit des urgentistes de Mulhouse, soit de médecins intérimaires.

Face à cette situation et afin de lisser le temps médical disponible aux urgences de Thann à hauteur des effectifs existants, le GHRMSA a pris une mesure de réorganisation consistant à mettre en adéquation les effectifs médicaux des urgences de Thann avec les standards habituels : 1 seul urgentiste sur chaque plage de garde pour une moyenne de 43 passages par 24h, au lieu de 1 de nuit et 2 en journée précédemment. Cette réorganisation du temps médical, validée par le directoire de l'hôpital et présentée aux praticiens concernés avant son application effective, devait permettre de fonctionner avec les urgentistes de Thann sans recourir à des ressources extérieures. En effet, la situation de Thann n'est pas un cas isolé dans le territoire et d'autres établissements ont recours à l'intérim ; il devient très difficile de trouver des intérimaires.

Dans ce cadre général, les limites de fonctionnement ont été dépassées, mettant en jeu la pérennité de l'activité sur le site de Thann.

La possibilité de couvrir toutes les gardes est devenue de plus en plus difficile, de façon récurrente. Dès le mois de juin 2016, le GHRMSA a été à la limite de devoir fermer temporairement le service, car il n'était plus possible de trouver des médecins extérieurs prêts à assurer les gardes. Ainsi, au début du mois de juillet,

dans le cadre de l'organisation qui prévalait historiquement, il a été nécessaire de couvrir près de la moitié des gardes par des intérimaires, que le GHRMSA a eu les plus grandes difficultés à recruter. Ce système est d'une extrême fragilité. Il impose de trouver sans cesse, sans garantie de prévisibilité, des médecins pour couvrir l'exhaustivité des plages du tableau de garde et repose sur la capacité des agences d'intérim à proposer des médecins, notamment dans l'urgence.

Par ailleurs, le recours à l'intérim coûte extrêmement cher. Au mois de septembre, l'hôpital a dépensé depuis le début de l'année 170 k€ d'intérim pour les urgences de Thann, soit 250 k€ sur une année en plus de la rémunération des 5 praticiens hospitaliers.

La réorganisation du temps médical citée *supra* n'a au final, pas permis à la direction du GHRMSA d'éviter d'être contrainte, à défaut de toute autre solution, de fermer à deux reprises le service de Thann en septembre 2016 : du vendredi 9 septembre au mardi 13 septembre 2016 et du samedi 17 septembre au lundi 19 septembre 2016**.**

Au final, la situation qui se présente à Thann est l'expression des difficultés synthétisées dans le rapport Grall de juillet 2015 sur la territorialisation des urgences en France. De nombreux sites hospitaliers qui présentent les mêmes caractéristiques sont confrontés à des difficultés similaires : absence de plateau technique lourd à proximité, difficultés à attirer de jeunes praticiens du fait d'un certain isolement, et surtout démographie médicale des urgentistes qui est un phénomène général aux effets durables.

Dans ce contexte, conjugué au constat d'une baisse d'activité aux urgences de Thann, 4 des 5 urgentistes de Thann ont souhaité quitter l'établissement à compter de mi-novembre 2016. Ce n'est que courant de la 2ème quinzaine de septembre que l'information de la mutation de ces praticiens a été portée à la connaissance du GHRMSA et de l'ARS par le Centre National de Gestion, ces mouvements étant autorisés par leur statut.

Cette perspective pose de fait la question de la continuité de fonctionnement du service des urgences de Thann, à laquelle l'ARS et le GHRMSA se sont sans délai attelés à trouver une réponse.

1.2 Toutes les solutions internes et externes à l'établissement ont été explorées pour maintenir l'activité des urgences de Thann mais aucune ne permet de garantir une couverture médicale stable chaque jour à compter du 07/11/2016

L'épuisement des solutions internes et externes à l'établissement pour maintenir le fonctionnement du service d'urgences 24h/24.

Dès qu'il a eu connaissance de la confirmation du départ des urgentistes de Thann, le GRMSA a activé une procédure de recrutement par la publication des 4 postes. À ce jour, aucune candidature n'a été réceptionnée.

Le GHRMSA a envisagé la possibilité de fonctionner sur plusieurs semaines via une ressource d'intérim médical en 24h/24. Toutes les agences d'intérim avec lesquelles le GHRMSA a coutume de travailler ont été sollicitées. Cette hypothèse n'est pas réalisable dans la mesure où il s'avère que les intérimaires ne sont pas intéressés par un poste à temps plein sur le même site. Par ailleurs, nonobstant cette dimension de faisabilité, cette hypothèse pose une question de soutenabilité financière : le coût d'une garde 24h/24 assurée par des intérimaires toute l'année reviendrait à 700 k€, soit environ le coût annuel de 6 à 7 praticiens hospitaliers.

Il n'est pas possible d'envisager que les urgentistes du site de Mulhouse du GHRMSA assurent les gardes sur Thann plus qu'ils ne l'ont déjà fait. En effet, pour assurer les 6 lignes de garde existantes au centre de référence mulhousien (3 lignes à l'accueil des urgences, 2 lignes SMUR et 1 ligne en régulation SAMU), les effectifs médicaux sont déjà insuffisants. Par ailleurs, les urgentistes de Mulhouse interviennent déjà aux urgences de St Louis où seuls sont présents 2,5 ETP pour 4,5 ETP nécessaires.

Le recours aux services d'urgences des autres sites publics que ceux du GHRMSA (CH Altkirch, CH Guebwiller, Hôpitaux Civils de Colmar notamment) ne peut pas être opérationnellement envisagé dans la mesure où ces sites partagent les mêmes difficultés en ce qui concerne le temps médical d'urgentiste.

L'impossibilité de trouver une ressource suffisante de médecins urgentistes conjuguée à l'analyse de l'activité du site de Thann conduisent à repenser l'offre de prise en charge des urgences sur le site.

Face à l'impossibilité de trouver des médecins pour faire fonctionner les urgences 24h/24, le GHRMSA, en accord avec l'ARS, a étudié la possibilité de faire fonctionner un système d'urgences 12h/24, bien que le fonctionnement d'un service d'urgence autre que 24h/24 ne soit pas prévu par la réglementation en vigueur.

En effet, les données d'activité du site de Thann montrent que :

- L'activité du site est en baisse à l'inverse des autres sites d'urgence : 15 000 urgences par an en 2015, en recul de 3,5 % par rapport à 2014. Nouveau recul de 3,6 % à fin août 2016.
  En comparaison :
  - Saint-Louis : 16 100 urgences par an en 2014, 16 700 en 2015 et +3,2 % à fin août 2016
  - Mulhouse (GHRMSA) : 49 940 urgences par an en 2014, 51 120 en 2015 et +1,5 % fin août 2016
- L'activité en nuit profonde représente en moyenne moins de 3 patients/nuit.
- De jour comme de nuit, les cas relevant de situations d'urgences vitales sont systématiquement adressés à Mulhouse via la régulation effectuée par le centre 15, le site de Thann ne disposant pas du plateau technique permettant de prendre en charge des urgences vitales (moindre possibilité de recours à des spécialistes, pas d'imagerie en coupe de type scanner ou IRM, pas de réanimation ou d'unité de soins intensifs ou surveillance continue).
- Près d'un quart des passages aux urgences provenant de la zone de Thann se présente spontanément au service des urgences de Mulhouse.

L'option qui a été étudiée consiste donc à mettre en place une offre de prise en charge de jour uniquement. Pour ce faire, trois pistes ont été explorées dans le détail :

- La première consiste à mettre en place un fonctionnement en journée reposant sur des urgentistes (médecins ayant tous la qualification d'urgentistes, mais en poste en journée uniquement). À ce stade et malgré l'activation des agences d'intérim médical et de son réseau de médecins remplaçants, le GHRMSA n'a eu aucune réponse permettant de garantir une couverture médicale d'urgentistes en journée à partir du 7 novembre.
- La deuxième option consiste à mettre en place un centre de consultations non programmées, tenu non par des urgentistes mais par des médecins issus de la médecine générale, et positionné dans le cadre d'un parcours de prise en charge des urgences (sous la responsabilité d'un médecin urgentiste et/ou en lien avec des équipes d'urgences).
- La troisième solution consiste à mettre en place une polyclinique accueillant des consultations non programmées en journée, sans exigence de couverture par un urgentiste.

Plusieurs initiatives ont été entreprises envers les professionnels libéraux, notamment une rencontre avec les praticiens libéraux du secteur, la sollicitation de la maison médicale de garde de Thann ou encore une publicité renforcée auprès des internes de médecine générale en fin de cursus. Si plusieurs praticiens ont fait part de leur intérêt potentiel à participer à l'édification d'un centre de soins non programmés, aucun n'a pu s'engager à compter du 7 novembre.

Ainsi, l'ensemble des pistes explorées pour assurer la continuité d'une activité de prise en charge d'urgences à compter du 7 novembre 2016 montre qu'il persiste un risque de fonctionnement itératif au plan médical dans tous les cas. Cette situation n'offre pas une lisibilité suffisante pour les usagers et ne présente par conséquent, pas toutes les garanties de qualité et de sécurité de prise en charge.

Dans ce contexte, l'ARS se voit contrainte de prendre une mesure de suspension de l'activité du service d'urgences de Thann, à compter du 7 novembre 2016, pour une période transitoire évaluée à 6 mois.

2. L'organisation mise en place pendant la phase de suspension

2.1 Indépendamment de la mesure de suspension, les urgences vitales sont déjà orientées vers les centres de référence

L'activité du site de Thann montre que les cas relevant de l'urgence vitale sont déjà orientées vers les centres de référence, majoritairement celui du GHRMSA, site de Mulhouse. En 2015, 77 urgences vitales sur 15 000 passages ont été reçues au service des urgences de Thann, mais immédiatement envoyées à Mulhouse. De plus, en 2015, les urgences du site de Mulhouse du GHRMSA ont accueilli près de 5 000 personnes originaires de la vallée de Thann qui se sont présentées spontanément, sans passage préalable par les urgences de Thann.

En cas d'urgence, le premier réflexe à adopter est celui de contacter le centre 15 qui assurera l'orientation adaptée des usagers.

2.2 Les mesures en place pour sécuriser la phase de transition durant la suspension

Dans tous les cas, les personnes en situation d'urgence doivent appeler le centre 15 qui décidera de l'orientation du patient et du vecteur de prise en charge le plus adapté à son état. En cas d'orientation vers un site d'urgence, le centre 15 pourra organiser la prise en charge vers les sites d'urgences environnants, notamment les sites du GHRMSA-Mulhouse, de la Fondation Maison du Diaconat-Mulhouse, du Centre hospitalier d'Altkirch, du Centre hospitalier de Guebwiller.

Afin de sécuriser l'accès aux soins urgents dans des délais compatibles avec l'état des patients concernés, un renfort a été sollicité auprès du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour le transport en urgence sur le territoire concerné.

Sur le site de Thann, une infirmière et une aide-soignante seront présentes dans un premier temps, 24h/24 sur place à Thann, pour accueillir et orienter les patients qui se présenteraient spontanément malgré la communication qui sera faite sur la suspension.

Une organisation interne au site de Thann sera confortée pour renforcer la présence médicale.

Selon l'état de santé du patient, l'hospitalisation sur le site de Thann après accueil aux urgences de Mulhouse, sera privilégiée pour les patients en provenance du site de Thann.

3. La recherche active de solutions durables au terme de la suspension pour répondre aux besoins de la population

3.1 L'ARS et le GHRMSA ont initié sans délai une réflexion sur la mise en place de solutions durables au terme de la période de la suspension

La garantie d'une couverture médicale stabilisée dans le temps est un pré-requis à la remise en fonctionnement d'un service d'accueil des urgences tel que défini par la réglementation.

L'impossibilité à laquelle est confrontée le GHRMSA de recruter en urgence aussi bien des médecins urgentistes que des médecins généralistes sur le site de Thann révèle la nature tant conjoncturelle que

structurelle des difficultés qui affectent ce site. Il faut par ailleurs noter que ces difficultés ne sont pas exclusives du site de Thann et que la réflexion à conduire ne peut se concevoir que dans un cadre territorial positionnant Thann avec les autres sites d'urgences, tenant compte à la fois de l'évolution des besoins de la population et anticipant les effets durables de diminution de la démographie médicale.

C'est pourquoi, si aucune piste n'est exclue *a priori* de la réflexion, il ne paraît pas adapté à la nature des difficultés rencontrées de s'en tenir au seul objectif de remise en place d'un service d'urgences 24h/24 au terme de la suspension.

Toutes les pistes devront être étudiées avec l'impératif d'assurer une réponse aux besoins réels de la population. Or, comme indiqué *supra,* l'analyse de l'activité du site de Thann montre *a priori* que les besoins ne se situent pas en nuit profonde. Ces éléments tenant à la nature et au volume des besoins des patients de la zone concernée devront être étudiés très précisément au regard du dispositif à mettre en place.

Dans tous les cas, cette réflexion à conduire tenant à l'évolution du service d'urgences de Thann s'inscrit dans une stratégie de consolidation du site de Thann, dont la pertinence quant à la réponse qu'il apporte à des besoins de proximité n'est à aucun moment remise en cause.

3.2 La méthode à adopter pour conduire cette réflexion sur le devenir du service d'urgences de Thann, dans la situation exceptionnelle que représente une décision de suspension d'activité, a fait l'objet de discussions entre l'ARS, le GHRMSA et les élus du territoire

L'ARS, en lien avec le GHRMSA, a organisé deux temps de rencontre avec les élus du territoire :

- une première a eu lieu le 29 septembre et a permis de faire un premier point de la situation après les deux épisodes de fermeture du mois de septembre ;
- une deuxième réunion, en date du 21 octobre, a conduit au constat de la nécessité de suspendre l'activité des urgences de Thann pendant une période maximale estimée à 6 mois.

L'ARS tient à insister sur le fait que l'objectif est de trouver une solution durable et sécurisée à l'issue de la suspension, de nature à garantir la stabilité et la lisibilité de l'offre de soins proposée.

Pour ce faire, l'ARS prendra l'initiative de réunir un groupe de travail constitué de représentants de l'ARS, du GHRMSA et des élus du territoire concernés qui associeront étroitement à leurs travaux, les médecins libéraux et le SDIS qui seront officiellement sollicités à cet effet. Les autres acteurs concernés (transporteurs sanitaires, autres établissements, etc.) seront également associés aux travaux.

La mobilisation de l'ensemble des pouvoirs publics et des acteurs impactés par la suspension et concernés par le devenir du site d'urgences de Thann doit être recherchée pour mettre en place une organisation qui soit effective au terme de la suspension et qui réponde aux besoins de la population du territoire concerné, dans le respect des critères de qualité et de sécurité de la prise en charge que cela implique.

/// ARS Grand Est

3 boulevard Joffre - CS 80071
54036 Nancy Cedex
Standard : 03 83 39 30 30

Suivez-nous sur Twitter : @ars_grand_est